

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2024

FAIRE DU 16 MAI UNE JOURNÉE NATIONALE EN HOMMAGE AUX VICTIMES DE LA
ROUTE - (N° 1116)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL9

présenté par
M. Guy Bricout, rapporteur

ARTICLE 3

Substituer aux mots :

« leurs compétences respectives »

les mots :

« leur champ de compétences respectif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.